

# Comprendre sa facture d'eau

Votre facture d'eau comprend quatre parts :

**1 la part « eau potable »**, qui relève de la responsabilité du SICASIL. Celle-ci comprend à la fois le coût du captage, du transport, du traitement, de la distribution de l'eau potable, des contrôles qualité et du service client.

**2 la part « assainissement »**, qui relève de la responsabilité de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (pour les communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer) ou directement des communes (pour Auribeau-sur-Siagne, La Roquette-sur-Siagne et Pégomas). Celle-ci correspond au coût du service de collecte et d'épuration des eaux usées (Aquaviva) et varie d'une commune à l'autre.

**3 la part « redevances milieux aquatiques »**, qui relève de l'Agence de l'Eau. Celle-ci comprend trois redevances : « prélèvement », « pollution » et « modernisation réseaux de collecte » (Cf. fiche d'information en annexes).

**4 la TVA**, qui relève de l'Etat. Le montant de la TVA figurant sur la facture d'eau présente deux taux :

- la vente d'eau potable ou d'eau brute aux abonnés est assujettie à 5,5% ;
- l'assainissement facturé aux abonnés est assujetti à 10%.

## FACTURE (SPECIMEN) pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE	Quantité	P.U. €.HT	Montant €.HT	Montant €.TTC	Taux TVA %
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>120,90</b>	<b>127,55</b>	
<b>ABONNEMENT</b>					
Part Suez Eau France (Lyonnaise des eaux) <i>compteur diamètre 15 mm</i>			57,64		5,5
<b>CONSOMMATION</b>					
Part Suez Eau France (Lyonnaise des eaux)	40 m <sup>3</sup>	0,4981	19,92		5,5
	80 m <sup>3</sup>	0,2939	23,51		5,5
Part SICASIL	120 m <sup>3</sup>	0,1652	19,82		5,5
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>134,71</b>	<b>148,18</b>	
<b>ABONNEMENT</b>					
Part VEOLIA			15,41		10
<b>COLLECTE</b>					
Part VEOLIA	120 m <sup>3</sup>	0,0754	9,05		10
Part Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	120 m <sup>3</sup>	0,208	24,96		10
<b>TRAITEMENT</b>					
Part Suez Eau France (Lyonnaise des eaux)	120 m <sup>3</sup>	0,6996	83,95		10
Part Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	120 m <sup>3</sup>	0,0112	1,34		10
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>64,20</b>	<b>68,54</b>	
<b>AGENCE RHONE MEDITERRANEE ET CORSE</b>					
Prélèvement eau	120 m <sup>3</sup>	0,105	12,60		5,5
Redevance pour la pollution domestique	120 m <sup>3</sup>	0,28	33,60		5,5
Modernisation des réseaux de collecte	120 m <sup>3</sup>	0,150	18,00		10
<b>TOTAL HT (hors TVA 5,5 %)</b>			<b>167,10</b>		
<b>TOTAL HT (hors TVA 10 %)</b>			<b>152,71</b>		
<b>MONTANT TVA (à 5,50%)</b>			<b>9,19</b>		
<b>MONTANT TVA (à 10%)</b>			<b>15,27</b>		
<b>NET A PAYER</b>				<b>344,28 €</b>	

## Le saviez-vous ?

Dans votre facture, seule la part « eau potable » relève de la compétence du SICASIL. Elle représente en moyenne sur le bassin de vie cannois 33,1 % du montant de cette dernière.